

# DÉCISION DU PRÉSIDENT

## PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

**N° : DP-25-156**

**SERVICE : Direction Commande Publique**

**OBJET : Rénovation des systèmes d'éclairages de divers sites de Grand Bourg Agglomération – Attribution des marchés**

### LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil communautaire n°DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par la délégation ;

**VU** l'arrêté n° 20-46 du 16 décembre 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président au Conseiller délégué Monsieur Michel LEMAIRE dans les domaines de la Construction, des Travaux et du Patrimoine, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités et, le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision du même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs, et ce dans les conditions fixées par le Conseil pour la délégation d'attribution au Président ;

**CONSIDÉRANT** la consultation lancée le 30 avril 2025 sous la forme d'une procédure adaptée ouverte pour la rénovation des systèmes d'éclairages de divers sites de Grand Bourg Agglomération ;

**CONSIDÉRANT** le rapport d'analyse des offres ;

**CONSIDÉRANT** comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement :

- pour le lot n°1 – Parc des expositions AINTEREXPO à Bourg-en-Bresse (tranche ferme : éclairage des halls ; tranche optionnelle : éclairage de l'ensemble d'AINTEREXPO) : l'offre de la société SOTEB (01000 Bourg-en-Bresse) ;
- pour le lot n°2 – Terrains de tennis extérieur et foot à Tossiat et parking du village des artisans à Saint-Remy et Polliat : l'offre de la société SOBECA (01240 Lent) ;
- pour le lot n°3 – Astroboules de Saint-Denis-les-Bourg, complexe sportif de Villereversure et gymnase de Saint-Etienne-du-Bois : l'offre de la société SOTEB (01000 Bourg-en-Bresse) ;
- pour le lot n°4 – Gymnase boulodrome de Certines, complexes sportif à Saint-Martin-du-Mont et Tossiat : l'offre de la société SOTEB (01000 Bourg-en-Bresse).

**www.grandbourg.fr**

Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse

3 avenue Arsène d'Arsonval

CS 88000 - 01008 BOURG-EN-BRESSE Cedex

Tél. : 04 74 24 75 15 / Fax : 04 74 24 75 13



**DÉCIDE**

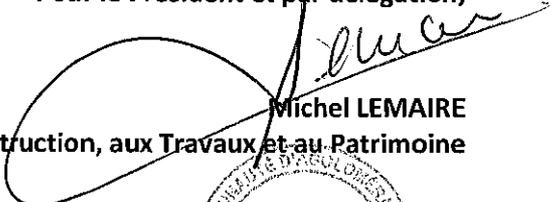
**D'ATTRIBUER** les marchés concernant la rénovation des systèmes d'éclairages de divers sites de Grand Bourg Agglomération :

- pour le lot n°1 – Parc des expositions AINTEREXPO à Bourg-en-Bresse (tranche ferme : éclairage des halls; tranche optionnelle : éclairage de l'ensemble d'AINTEREXPO) : à la société SOTEB (01000 Bourg-en-Bresse) pour un montant de 193 708,21 € HT ;
- pour le lot n°2 – Terrains de tennis extérieur et foot à Tossiat et parking du village des artisans à Saint-Remy et Polliat : à la société SOBECA (01240 Lent) pour un montant de 119 935,80 € HT ;
- pour le lot n°3 – Astroboules de Saint-Denis-les-Bourg, complexe sportif de Villereversure et gymnase de Saint-Etienne-du-Bois : à la société SOTEB (01000 Bourg-en-Bresse) pour un montant de 182 888,29 € HT ;
- pour le lot n°4 – Gymnase boulodrome de Certines, complexes sportif à Saint-Martin-du-Mont et Tossiat : à la société SOTEB (01000 Bourg-en-Bresse) pour un montant de 120 114,66 € HT.

Monsieur le Directeur Général des services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 19 août 2025.

Pour le Président et par délégation,

  
**Michel LEMAIRE**  
Conseiller délégué à la Construction, aux Travaux et au Patrimoine

